



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 1/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 02167
Dénomination: SVERNOVO LIQUIDO
UFI: 1UE0-E0QC-R00D-5JHK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Detachant liquide à odeur contenue pour intérieurs.

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Produits de lavage et de nettoyage	-	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: KEMIKA SPA
Adresse: Via G. Di Vittorio, 55
Localité et Etat: 15076 OVADA (AL) ITALIA
Tél. ++39 0143 80494 Fax ++39 0143 823068
info@kemikaspa.com www.kemikagroup.com

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité.

Fournisseurs

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Tel ++39 0143 80494 (8.30-17.30) - Mob ++39 336 688893 (h 24)
Centres Antipoison:
Numéro ORFILA : ++ 33 (0)1 45 42 59 59
Hôpital Niguarda - Milan ++39 02 66101029
Hôpital F.Widal - Paris ++33 01 40 05 48 48
Hôpital Central - Nancy ++33 03 83 22 50 50

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 2/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302+H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280

Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient:

Gamma butyrolactone

2-BUTOXYÉTHANOL

ALCOOL BENZYLIQUE

PROPAN-2-OL

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

Inférieur à 5%

Agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
ALCOOL BENZYLIQUE		
INDEX 603-057-00-5	$35 \leq x < 37,5$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319
CE 202-859-9		LD50 Oral: 1230 mg/kg, STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l
CAS 100-51-6		
Règ. REACH 01-2119492630-38-XXXX		
Gamma butyrolactone		
INDEX -	$30 \leq x < 32,5$	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H336
CE 202-509-5		STA Oral: 500 mg/kg
CAS 96-48-0		
Règ. REACH 01-2119471839-21-0000		

**KEMIKA SPA**

Revision n. 3

du 09/02/2024

SVERNOVO LIQUIDO

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 3/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

2-BUTOXYÉTHANOLINDEX 603-014-00-0 $10 \leq x < 12$ Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 203-905-0 LD50 Oral: 1200 mg/kg, LC50 Inhalation vapeurs: >3 mg/l/4h

CAS 111-76-2

Règ. REACH 01-2119475108-36-XXXX

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOLINDEX 603-096-00-8 $5 \leq x < 7$ Eye Irrit. 2 H319

CE 203-961-6

CAS 112-34-5

Règ. REACH 01-2119475104-44-XXXX

PROPAN-2-OLINDEX 603-117-00-0 $4 \leq x < 6$ Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336

CE 200-661-7

CAS 67-63-0

Règ. REACH 01-2119457558-25

Polyethylene Glycol Monolauryl EtherINDEX - $1 \leq x < 3$ Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412

CE 500-213-3 LD50 Oral: 1052 mg/kg

CAS 68439-50-9

Règ. REACH Esente da registrazione: Polimero

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 4/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α' 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ σχετικά με την

		KEMIKA SPA		Revision n. 3 du 09/02/2024	
		SVERNOVO LIQUIDO		Imprimé le 12/02/2024 Page n. 5/17 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)	

HRV	Hrvatska	προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία`» Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021) Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81 Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006 EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020) Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE. ACGIH 2023
ITA	Italia	
ROU	România	
GBR	United Kingdom	
EU	OEL EU	
	TLV-ACGIH	

ALCOOL BENZYLIQUE							
Valeur limite de seuil							
Type	état	TWA/8h	STEL/15min				

Notes
/

Observations	
--------------	--

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
AGW	DEU	22	5	44	10	PEAU	11
MAK	DEU	22	5	44	10	PEAU	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	25 mg/kg	VND	5 mg/kg	VND	25 mg/kg		
Inhalation	VND	40 mg/mc	VND	8,11 mg/mc	VND	450 mg/mc	VND	90 mg/mc
Dermique	VND	29 mg/kg	VND	5,7 mg/kg	VND	47 mg/kg	VND	9,5 mg/kg

Gamma butyrolactone			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC			
Valeur de référence en eau douce		0,056	mg/l
Valeur de référence en eau de mer		0,0056	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		0,24	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		0,02	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent		0,56	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP		452	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre		0,014683	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					958 mg/m3		130	130 mg/m3
Dermique								19 mg/kg bw/d

2-BUTOXYÉTHANOL							
Valeur limite de seuil							
Type	état	TWA/8h	STEL/15min				

Notes
/

Observations	
--------------	--

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
AGW	DEU	49	10	98	20	PEAU	
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU	Hinweis
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU	

		KEMIKA SPA				Revision n. 3		
		SVERNOVO LIQUIDO				du 09/02/2024		
						Imprimé le 12/02/2024		
						Page n. 6/17		
						Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)		
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU		
TLV	GRC	120	25					
GVI/KGVI	HRV	98	20	246	50	PEAU		
VLEP	ITA	98	20					
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU		
TLV	ROU	98	20	246	50	PEAU		
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU		
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU		
TLV-ACGIH		97	20					
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				88	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				88	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				346	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				346	mg/kg			
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				91	mg/l			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				463	mg/l			
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				2	mg/kg			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				233	mg/kg			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
		Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d	VND	6.3 mg/kg bw/d			VND	75
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3	NPI	59 mg/m3		1091 mg/m3	246 mg/m3	98 mg/m3
Dermique	NPI	89 mg/kg bw/d	NPI	75 mg/kg bw/d	NPI	NPI	NPI	NEA
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h	STEL/15min					
Notes								
/								
Observations								
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
AGW	DEU	67	10	100,5	15	Hinweis, 11		
MAK	DEU	67	10	100,5	15	Hinweis		
VLA	ESP	67,5	10	101,2	15			
VLEP	FRA	67,5	10	101,2	15			
TLV	GRC	67,5	10	101,2	15			
GVI/KGVI	HRV	67,5	10	101,2	15			
VLEP	ITA	67,5	10	101,2	15			
TLV	ROU	67,5	10	101,2	15			
WEL	GBR	67,5	10	101,2	15			
OEL	EU	67,5	10	101,2	15			
TLV-ACGIH		66	10			INHALA		

KemikaSPA

KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 7/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

PROPAN-2-OL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min		
Notes					
/					
Observations					
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	500	200	1000	400
MAK	DEU	500	200	1000	400
VLA	ESP	500	200	1000	400
VLEP	FRA			980	400
TLV	GRC	980	400	1225	500
GVI/KGVI	HRV	999	400	1250	500
TLV	ROU	200	81	500	203
WEL	GBR	999	400	1250	500
TLV-ACGIH		492	200	983	400
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC					
Valeur de référence en eau douce				1409	mg/l
Valeur de référence en eau de mer				1409	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				552	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				552	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP				2251	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				28	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				26				
Inhalation								500
Dermique								888

Polyethylene Glycol Monolauryl Ether

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	74	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	7	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	6667	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	666	mg/kg/d
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1	mg/kg/d

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				25 mg/kg bw/d		2080		2080 mg/kg bw/d
Inhalation				87 mg/m3				294 mg/m3
Dermique				1250 mg/kg bw/d				294

Légende:
(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Vérifier la disponibilité d'eau pour un rinçage rapide dans le lieu de travail.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.
Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Évitez l'inhalation de vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	Méthode:Visuel
Couleur	bleu ciel	Note:Méthode visuelle
Odeur	de solvant	Méthode:Olfactif
Seuil olfactif	Evidente	Méthode:Olfactif
Point de fusion ou de congélation	< 0 °C	Méthode:Méthode interne
Point initial d'ébullition	> 200 °C	Méthode:Méthode interne.
Intervalle d'ébullition	180-205 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières
Inflammabilité	Non inflammable.	Méthode:Méthode interne MA-36
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas explosif
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas explosif
Point d'éclair	> 60 °C	Méthode:Contrôle instrumental.
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange est instable
Température de décomposition	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange est instable
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas pertinent pour le type de produit
pH	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange est instable
Viscosité cinématique	24 mm2/s	Méthode:Mediante metodo di calcolo
		Température: 40 °C
Viscosité dynamique	25 cps	Méthode:Contrôle instrumental

	KEMIKA SPA		Revision n. 3
	SVERNOVO LIQUIDO		du 09/02/2024
			Imprimè le 12/02/2024
			Page n. 9/17
			Remplace la révision:2 (Imprimè le: 16/09/2022)
Solubilité	miscible	Méthode:Méthode interne MA-19	
Taux de dissolution	Soluble dans des solvants similaires.	Méthode:Méthode interne.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas pertinent pour le type de produit	
Stabilité de la dispersion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas pertinent pour le type de produit	
Pression de vapeur	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Pas pertinent pour le type de produit	
Densité et/ou densité relative	1,035 g/cm3	Méthode:Contrôle instrumental	
Densité de vapeur relative	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Sans objet	
Caractéristiques des particules			
Diamètre équivalent médian			
Note:	Non pertinent		
9.2. Autres informations			
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique			
Informations pas disponibles			
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité			
Propriétés explosives	non explosif	Méthode:Caractéristique estimée sur la base des substances	
RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité			
10.1. Réactivité			
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.			
ALCOOL BENZYLIQUE			
Se décompose à une température supérieure à 870°C/1598°F.Possibilité d'explosion.			
2-BUTOXYÉTHANOL			
Se décompose sous l'effet de la chaleur.			
10.2. Stabilité chimique			
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.			
10.3. Possibilité de réactions dangereuses			
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.			
ALCOOL BENZYLIQUE			
Peut réagir dangereusement avec: acide bromhydrique, fer, agents oxydants, acide sulfurique. Risque d'explosion au contact de: trichlorure de phosphore.			
2-BUTOXYÉTHANOL			
Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.			
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL			
Peut réagir avec: substances oxydantes. Peut former des peroxydes avec: oxygène. Dégage de l'hydrogène au contact de: aluminium. Peut former des mélanges explosifs avec: air.			



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 10/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

ALCOOL BENZYLIQUE

Éviter l'exposition à: air, sources de chaleur, flammes nues.

2-BUTOXYÉTHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Éviter l'exposition à: air.

10.5. Matières incompatibles

ALCOOL BENZYLIQUE

Incompatible avec: acide sulfurique, substances oxydantes, aluminium.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

2-BUTOXYÉTHANOL

Peut dégager: hydrogène.

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Peut dégager: hydrogène.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 11/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Peut être absorbé par inhalation, et contact cutané; irritante pour la peau et en particulier pour les yeux. Peut provoquer des lésions à la rate. A la température ambiante, le risque d'inhalation est improbable, compte tenu de la basse tension de vapeur de la substance.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange:	14,07 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	944,18 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

ALCOOL BENZYLIQUE

LD50 (Dermal):	2000 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	1230 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 4,1 mg/l/4h Rat
STA (Inhalation vapeurs):	11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

Gamma butyrolactone

LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg Guinea pig
LD50 (Oral):	1,582 mg/kg rat
STA (Oral):	500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 5,1 mg/l (4 h) rat

2-BUTOXYÉTHANOL

LD50 (Oral):	1200 mg/kg Cavia (maschio- femmina)
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 3 mg/l/4h Cavia (maschio- femmina)

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

LD50 (Dermal):	2700 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	3384 mg/kg Rat

PROPAN-2-OL

LD50 (Dermal):	13900 mg/kg Rat
LD50 (Oral):	5840 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 10000 mg/l/6h Rat

Polyethylene Glycol Monolauryl Ether

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg ratto
LD50 (Oral):	1052 mg/kg ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 12/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

ALCOOL BENZYLIQUE

LC50 - Poissons	460 mg/l/96h 96 h (OECD 203)
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	51 mg/l 21 g Daphnia magna (OECD 211)

Gamma butyrolactone

LC50 - Poissons	318 mg/l/96h Leuciscus idus
EC50 - Crustacés	> 500 mg/l/48h Daphnia magna

Polyethylene Glycol Monolauryl Ether

NOEC Chronique Poissons	> 0,1 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	> 0,1 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	> 0,1 mg/l Alghe

12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

2-BUTOXYÉTHANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 13/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

ALCOOL BENZYLIQUE

Rapidement dégradable

PROPAN-2-OL

Rapidement dégradable

Polyethylene Glycol Monolauryl Ether

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

1

2-BUTOXYÉTHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

0,81

ALCOOL BENZYLIQUE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

1,1

PROPAN-2-OL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

0,05

Gamma butyrolactone

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

-0,566

Polyethylene Glycol Monolauryl Ether

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau

4,1 Log Kow

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 14/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point

3 - 40



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 15/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

Substances contenues

Point 75

Point 55 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL Règ. REACH: 01-2119475104-44-XXXX

Règlement (CE) No. 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

Gamma butyrolactone

2-BUTOXYÉTHANOL

PROPAN-2-OL

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 16/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H331	Toxique par inhalation.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)



KEMIKA SPA

SVERNOVO LIQUIDO

Revision n. 3

du 09/02/2024

Imprimé le 12/02/2024

Page n. 17/17

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 16/09/2022)

- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- 23. Règlement délégué (UE) 2023/707

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.